



Volet : restauration de cours d'eau

AMENAGEMENT DU GIER A RIVE DE GIER AU DROIT DE L'ANCIENNE VERRERIE

Région : Auvergne Rhône Alpes

Département : Loire

Délégation : Lyon

Communes concernées : Rive de Gier

Bassin versant : Gier

Interlocuteurs Agence : Hélène FLACHON

PRESENTATION DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE

SAINT ETIENNE METROPOLE

Direction assainissement et rivières
Service rivières et gestion des crues
2 Avenue Grüner
42 006 SAINT ETIENNE
04 77 34 53 98

MAÎTRES D'ŒUVRE

Groupement VDI (mandataire) / HTV / RIPARIA / SOCOTEC

Adresse VDI :
35, Rue de la Télématicue
Le Consortium
42 000 SAINT ETIENNE

PARTENAIRES

Agence de l'Eau RMC
Etat
Département

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Au cours du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, le Gier a subi d'importantes modifications de sa morphologie. Son espace de liberté a été grignoté petit à petit pour laisser la place au développement notamment de l'industrie et des infrastructures de transport. Par ailleurs, de nombreux ouvrages ont été construits tout au long de son cours pour utiliser l'eau comme force motrice ou comme ressource.

Au droit du projet, le Gier était corseté entre deux murs distants entre 15 et 20 mètres. Un seuil avec une chute d'eau de 2.6 mètres était également présent pour permettre la dérivation de l'eau et assurer le fonctionnement du process d'une aciérie. Les premiers débordements du cours d'eau sur les zones urbanisées et cultivées se produisait pour un débit de 150 m³/s (crue décennale).

Sur le bassin versant Gier, l'Entente SEM/SyGR porte les outils de planification de gestion des milieux aquatiques et de protection face aux inondations. La stratégie retenue à l'échelle du territoire consiste à restituer de l'espace au cours d'eau. Des tronçons homogènes ont été déterminés à l'échelle du territoire et le secteur du Gier à Rive de Gier au droit de l'ancienne verrerie apparaît être prioritaire pour bénéficier d'un aménagement. Les premières réflexions ont été menées en 2015 sur la zone d'étude afin d'analyser les possibilités d'aménagement sur ce tronçon de 800 mètres linéaires.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Redonner de l'espace au cours d'eau supposait de lever de nombreuses problématiques et notamment :

- Maîtriser le foncier ;
- Déplacer les réseaux humides et secs dans l'emprise de l'aménagement ;
- Obtenir l'accord du propriétaire du seuil ;
- Gérer les déblais non inertes dans l'emprise des terrassements ;

OBJECTIFS

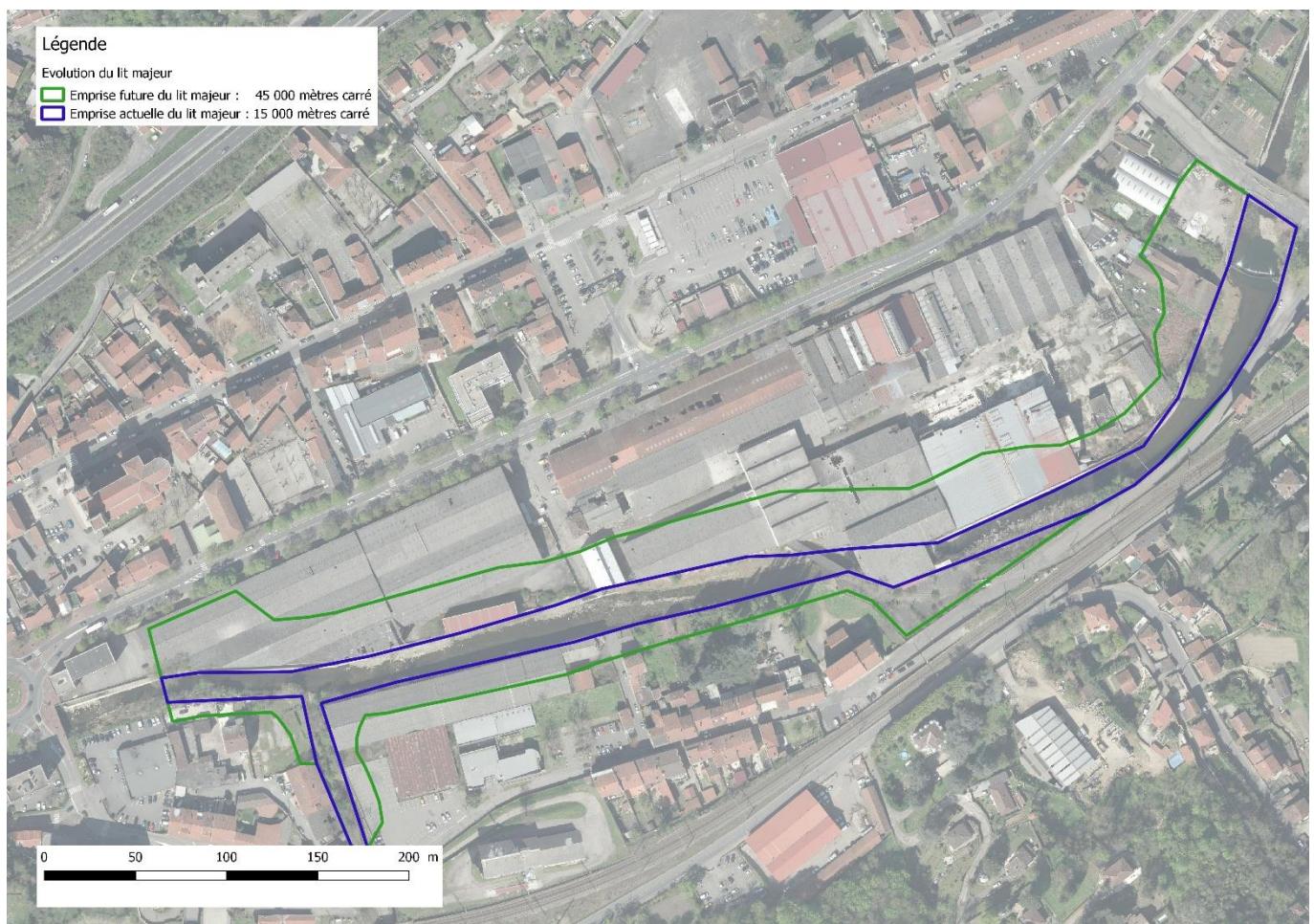
- ➔ Diminuer le risque d'inondation en agrandissant la surface de lit majeur (plus d'espace laissé au cours d'eau) pour permettre de transiter les eaux d'une crue de 380 m³/s (crue centennale). ;
- ➔ Redonner des habitats favorables pour la faune et la flore sur les berges et dans le lit ;
- ➔ Permettre aux riverains de se réapproprier le cours d'eau ;

DESCRIPTION DU PROJET

Sur un linéaire de 800 mètres (700 pour le Gier et 100 pour le Couzon), l'aménagement a permis de redonner 30 000 m² d'espace au cours d'eau ce qui correspond à un élargissement du lit majeur entre 30 et 50 mètres suivant les secteurs.

Une fois la maîtrise foncière réalisée, les étapes importantes du chantier ont été les suivantes :

- Déplacement d'une ligne aérienne électrique RTE ;
- Démolition des bâtiments industriels ;
- Construction d'une nouvelle prise d'eau avant la démolition du seuil de 2.6 mètres ;
- Déplacement d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 1 200 mm sur 800 mètres linéaires ;
- Terrassement des nouvelles berges en pente douce avec la gestion de 90 000 m³ de déblais contaminés chimiquement et par la renouée du Japon ;
- Végétalisation des berges ;
- Crédit d'une voie mode doux sur 800 mètres linéaires ;



COUT DU PROJET

➔ 11 000 000 € HT

DUREE DU PROJET

➔ 2015 à 2025 ;
➔ Les travaux ont duré de 2021 et 2025 ;

PLAN DE FINANCEMENT

➔ Etat : 41%
➔ Agence de l'eau : 32%
➔ Région : 4%
➔ Département : 3%
➔ Autofinancement : 20%

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

→ Morphologiques

- 30 000 m² d'espace redonné au cours d'eau ce qui correspond à un élargissement du lit majeur entre 30 et 50 mètres suivant les secteurs.
- Diversification des écoulements grâce à la présence de peuplements rivulaires, d'affleurements rocheux et/ou de blocs de gros diamètres peu mobiles ainsi que d'atterrissements en perpétuelle évolution ;

→ Ecologiques

- Végétalisation de 1 600 mètres linéaires de berges, favorable notamment pour l'avifaune et le castor présent à proximité de l'aménagement ;
- Restauration de la continuité écologique sur 9 km ;

→ Hydrauliques

- Protection de 50 logements, 1 école et 3 commerces de la crue centennale du Gier ;

Lors du 17 octobre 2024, 6 mois après la fin de la végétalisation de la berge rive gauche, le tronçon aménagé a subi un débit estimé à 380 m³/s (Q100) sans dommages majeurs observés sur l'aménagement et les avoisinants.

SUIVI ET EVALUATION

- Suivi topographique du lit mineur et lit majeur ;
- Suivi de l'avifaune, de la faune piscicole et des mammifères (Loutre et Castor) ;
- Suivi morphologique avec le protocole CARHYCE ;

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté n°DT-21-0408 portant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclaration d'intérêt général de l'aménagement du Gier sur l'entrée Est de la métropole de Saint Etienne Métropole.



INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Le projet situé à proximité de la Maison des Jeunes et de la Culture, espace associatif majeur de Rive de Gier et des communes alentours, constitue un support idéal pour la découverte du cours d'eau ainsi qu'un îlot de fraîcheur au cœur du milieu urbain.

Depuis plus de deux décennies, Saint Etienne Métropole mène des projets d'aménagement de cours d'eau en milieu urbain. Les cours d'eau sont passés du statut de contrainte à atout dans l'aménagement du territoire. L'aménagement du Gier au droit de

l'ancienne verrerie est un exemple majeur repris dans le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé entre l'Etat et la Métropole : VALLEES EN PARTAGE.

POINTS FORTS DU PROJET

- Ambition donnée dans l'espace laissé au cours d'eau ;
- Intégration des nombreuses contraintes liées à l'aménagement d'un cours d'eau en milieu urbain : déblais non inertes, réseaux humides et secs, espèces exotiques envahissantes ... ;
- Intégration des autres politiques publiques : aménagement du territoire, mobilité, assainissement,

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- Concertation avec l'ensemble des acteurs avant pendant et après le projet : propriétaires riverains, partenaires techniques et financiers ;
- Outil juridique pour la maîtrise foncière via une déclaration d'utilité publique ;
- Ingénierie pour la conception du projet en particulier sur la gestion des déblais non inertes et les ouvrages d'aménagements de berges ;
- Encadrement de la procédure de passation des marchés publics ;
- Fort accompagnement financier ;

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Négociation foncière ;
- Intervention en cours d'eau sur une période longue en lien avec les aléas climatiques ;

LES PERSPECTIVES

Depuis mars 2024, Saint Etienne Métropole initie une réflexion sur l'aménagement du centre-ville de Rive de Gier devant permettre la mise à l'aire libre du cours d'eau sur 1 500 mètres linéaires. Ce tronçon est situé à l'amont immédiat du projet d'aménagement du Gier au droit de l'ancienne verrerie.

Par conséquent, le présent aménagement terminé en 2025 est un support idéal de démonstration pour illustrer la présence d'un cours d'eau en milieu urbain, faciliter une réappropriation des milieux aquatiques auprès des riverains et faciliter ainsi l'acceptation sociale du projet.

SOURCES

SAINT ETIENNE METROPOLE – SERVICE RIVIERES ET GESTION DES CRUES - 0477345398

Date de rédaction Vdef: 28 janvier 2026